

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE INDULGENTE.

L'indulgence et la douceur se tiennent de si près, qu'il semble difficile, au premier abord, de les distinguer l'une de l'autre. Il est cependant nécessaire de se rendre un compte exact de ce nouvel aspect de l'autorité. Beaucoup de personnes qui recommandent la douceur, ne regardent pas l'indulgence comme aussi indispensable ; elle leur apparaît comme une sorte de luxe discutable dans l'éducation.

Il y a entre la douceur et l'indulgence le même intervalle que nous avons marqué entre la patience et la douceur.

La patience désintéressant sa cause personnelle de la loi générale du devoir, supporte, sans s'en offenser, les manquements, les retardements, les résistances. Elle fait ainsi la part de la faiblesse humaine, et elle a soin de ne pas perdre de vue l'effort que demandent à l'homme la vertu et le mérite. La patience ne va pas sans beaucoup de raison et sans beaucoup de sagesse ; et si elle profite tant à celui qui en est l'objet, c'est parce qu'elle coûte beaucoup à celui qui la déploie.

La douceur détourne volontairement les yeux de la violation du devoir.

Malgré le charme de la douceur, elle ne laisse pas d'attester d'une façon éclatante la supériorité de celui qui en use. Un vieux proverbe, fort utile dans le peuple, dit, non sans raison, qu'il vaut mieux faire envie que pitié. On a beau profiter de cette tolérance qui vous est accordée, on ne laisse pas d'en éprouver à bon droit une certaine humiliation.

L'indulgence a quelque chose de plus humain et de plus vrai.

Elle ne se contente pas de supporter les défauts du prochain et de regretter

ses imperfections ; elle fait plus : elle les pardonne. Elle prend en considération l'inégalité qui existe toujours entre nos meilleurs desseins et notre conduite, et elle regarde plus nos bonnes intentions que nos actes. Celui qui résiste à un supérieur et qui manque à son devoir, a besoin, pour se retrouver en paix avec lui-même, d'être non seulement supporté, mais pardonné. Il sent, bien qu'il ne soit pas toujours allé jusqu'aux extrémités de la désobéissance et de la révolte, que sa résistance a été, au point de vue moral, un commencement de délit. Il faut donc, pour qu'il inaugure une nouvelle conduite avec tout son courage et toute son énergie, qu'il soit absous de cette faute, et qu'il le soit par le pardon de cette même autorité qu'il a eu le malheur de braver.

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus délicat que l'indulgence : et voilà sans doute pourquoi elle n'est pas également de mise vis-à-vis de toutes les âmes. Elle deviendrait nuisible aux natures incapables d'en profiter.

Il n'est pas donné, en effet, à tout le monde de comprendre l'exercice de cette vertu, ni à tout le monde d'en recueillir le fruit.

L'indulgence implique cette contradiction apparente et cependant si profondément justifiée par le cœur humain, de blâmer sans mesure la faute morale dont un homme s'est rendu coupable, et en même temps de l'excuser dans sa personne, comme si elle était toute naturelle, de telle sorte que la générosité du pardon n'affaiblisse point l'horreur du vice, et que la répulsion pour le mal n'engendre pas l'antipathie envers les personnes. Cette distinction, qui paraît subtile dans la théorie, va d'elle-même dans la pratique. Elle est conforme à cette double face que nous portons en nous, malgré toute notre droiture et toute notre loyauté, suspendus, comme nous le sommes entre le bien et le mal, capa-